

ANNEXE

CONTRAT D'OBJECTIFS

Suivi et évaluation des projets d'entreprise
accompagnés par la Région dans le cadre du Contrat Agroviti

« nom du bénéficiaire »

En fonction du projet stratégique de l'entreprise, sont indiqués ci-dessous les axes prioritaires, les objectifs de développement et les indicateurs de résultats pertinents.

- Axes prioritaires du Projet Stratégique d'Entreprise et plan d'actions

Axes	Plan d'actions	Echéancier

- Indicateurs de résultats à 2 ans

« nom du bénéficiaire » s'engage à réaliser au minimum 6 indicateurs de résultats répartis dans au moins deux catégories d'objectifs.

Situation initiale	Objectifs à 3 ans	Bilan intermédiaire Indicateurs de résultats à 2 ans
1- Développement de l'emploi		
Amont	Augmentation du nombre d'adhérents pour les coopératives (fusion, installation - reprise, nouvelles adhésions)	
Aval	Nombre d'emplois créés en ETP.	
2- Positionnement de l'entreprise sur le marché		
	Augmentation du CA global de l'entreprise Développement des segments de marché déjà existants (Augmentation du CA) Conquête de nouveaux segments de marché. Développement de nouveaux produits.	

3- Positionnement de l'entreprise vis-à-vis de son approvisionnement		
	Augmentation de la rémunération nette des associés. Maintien et/ou développement du potentiel de production (surface, cheptel...) Maîtrise qualitative du potentiel de production (type d'encépagement, mode de conduite...)	
4- Gestion de l'entreprise		
	<p>Santé économique et financière EBE, diminution des coûts de production, augmentation des capitaux propres,</p> <p>Améliorer la gouvernance et l'organisation de l'entreprise Formation, renforcement des compétences, organisation du travail</p> <p>Amélioration des process Modernisation des outils, démarche qualité et traçabilité...</p> <p>Développement Durable Economie d'énergie, développement des pratiques respectueuses de l'environnement</p>	

« **nom du bénéficiaire** » reconnaît avoir pris connaissance que la réalisation effective du plan d'actions du Projet Stratégique de l'Entreprise et l'atteinte des indicateurs de résultats à 2 ans (au minimum 6 indicateurs de résultats répartis dans au moins deux catégories d'objectifs) pourront conditionner :

- l'attribution d'une prime de performance en année N+2
- l'attribution d'aides pour la réalisation des investissements jusqu'à l'année N+4

• Pièces justificatives à fournir pour démontrer la réalisation du contrat d'objectifs

- 1) **Développement de l'emploi** (pièces à lister le cas échéant)
- 2) **Positionnement de l'entreprise sur le marché** (pièces à lister le cas échéant)
- 3) **Positionnement de l'entreprise vis-à-vis de son approvisionnement** (pièces à lister le cas échéant)
- 4) **Gestion de l'entreprise** (pièces à lister le cas échéant)

Fait à, le

Signature « nom du bénéficiaire » :